

## **POINTS GROUPES DE TRAVAIL SECTORIELS ANIMES PAR L'ARACT-ITT**

### **5 Mai 2020**

Lors de l'audioconférence organisée le vendredi 20/03 par la Dieccte avec les partenaires sociaux, il a été décidé par les participants la mise en place de trois groupes de travail sectoriels, et que l'Aract-Itt animerait ces groupes de travail se réunissant à distance (Banane, SAP et transports sanitaires).

L'objectif principal de ces groupes de travail était de définir ensemble, partenaires sociaux (organisations d'employeurs, organisations syndicales) et personnes ressources (éventuelle tutelle administrative, donneurs d'ordre, "spécialistes" du secteur,...) un guide des bonnes pratiques et des modes opératoires spécifiques aux activités concernées, ainsi que les messages pouvant être diffusés spécifiquement, notamment au travers des réseaux sociaux.

Depuis deux autres groupes ont été initiés, le BTP et les Entreprises de Propreté.

Au delà des organisations syndicales de salariés, des organisations patronales, spécifiques à chacun des secteurs d'activité, un noyau commun s'est progressivement constitué avec pour participants réguliers :

**Pour la Dieccte**, le Docteur Annie Jahan, Médecin-Inspecteur du Travail, un représentant de la Direction, un membre de l'Unité de Contrôle, et Nicolas Francius, Ingénieur Prévention.

**Pour les SSTI**, les Docteurs Loutoby et Taupin (2MT), Yoyo, Lebrat, Lotzer (AISTM), Aubert, Joie et Lourieux (SIST972)

**Pour la DRP-CGSS**, le Responsable Julien Jacques, et le(s) contrôleur(s) prévention(s) concernés.

### **Le point sur ces groupes de travail durant la période de confinement**

#### **Banane :**

Réunissant la Direction de Banamart, la CGTM, la CFTC et l'UGTM, la DAAF, la Dieccte, les SSTI et la DRP-CGSS, ce groupe s'est réuni à cinq reprises et a co-construit un guide de préconisations (qui en est à sa troisième version) ainsi qu'une fiche à destination des salarié-e-s de la banane.

#### **SAP, structures autorisées :**

Réunissant initialement la CDMT et la CGTM, l'UROSAP972, des représentants du Groupe Pierre Marie-Joseph (Vivradom), la CPME, et la Dieccte, ce groupe s'est progressivement élargi à d'autres structures des SAP, tant individuellement qu'en tant qu'UROSAP ou FEDESAP, mais aussi la CTM et les SSTI. Il s'est réuni à quatre reprises.

La problématique matérielle, notamment masques chirurgicaux et sur-blouses, a longtemps monopolisée l'attention.

Auteur Eric NOUVEL 22 Avril 2020

Toutefois un recueil de bonnes pratiques et des fiches à destination des salarié-e-s ont été finalisés.

Il est à noter que le Secrétaire Général National de la FEDESAP participe depuis deux réunions aux travaux de ce groupe.

Une réunion spécifique pour les structures hors activités relevant du régime de l'autorisation s'est tenue le 4 Mai avec la participation de Patricia Lidar, Chargée de mission SAP au sein du pôle 3<sup>E</sup> de la Dieccte.

Toutes les parties se sont engagées à poursuivre ce dialogue social de branche et territorial après la fin de cette période de crise.

### **Transports sanitaires (Ambulances):**

Réunissant la CDMT et le SASM972 (affilié à la CDMT), l'UDASU (Association gérant notamment l'organisation des gardes et la formation des ambulanciers), l'USAPM et le STSM-FNTS (Syndicats patronaux de branche), l'ARS, la Dieccte et des SSTI (AISTM et SIST972), ce groupe s'est réuni à cinq reprises et a co-construit un guide de préconisations (dont la troisième version est en finalisation) ainsi qu'une fiche à destination des ambulanciers.

Par ailleurs, l'Aract-Itt est sollicité comme facilitateur pour la mise en place d'une négociation pour une prime spécifique pour les ambulanciers de la filière Covid19. Ce secteur d'activité, bien que doté d'une Convention Collective locale depuis 2002, n'a pas eu de dialogue social territorial quasiment depuis cette date.

Toutes les parties se sont engagées à poursuivre ce dialogue social de branche et territorial après la fin de cette période de crise.

### **BTP :**

Réunissant à l'origine la CGTM, la CSTM et la CGTM-FSM, le SEBTPAM, la Chambre des Métiers, la CAPEB, la FFB, le COBATI + 3 Syndicats patronaux spécialisés, la DEAL et la Dieccte, ce groupe a été élargi aux autres acteurs notamment techniques de la filière (Ordre des architectes, CSPS, IPRP..), mais aussi aux donneurs d'ordre (CTM, EPCI, Bailleurs sociaux).

Il a été décidé la séparation en 2 sous-groupes : Chantiers artisanaux (notamment de dépannage) et Gros Chantiers (avec CSPS et donneurs d'ordre).

Il y a eu 2 réunions générales, 3 réunions du sous-groupes Chantiers Artisanaux, , ainsi que deux réunions du sous-groupe Gros Chantiers.

L'attente de la publication du guide de l'OPPBTP, la multiplicité des acteurs, les enjeux dépassant de loin la seule problématique Covid19, ont rendu la progression de ce groupe plus complexe, mais les rencontres ont permis de mettre en évidence le travail à réaliser avant redémarrage des chantiers, y compris et notamment au sortir de la période de confinement.

Un Guide de bonne compréhension des documents de l'OPPBTB porté par la Chambre des Métiers et d'Artisanat est en cours de mise en forme et devrait sortir prochainement.

Une réunion du sous-groupe « Gros chantiers » consacrée aux modalités de révisions des contrats de mission des CSPS pour tenir compte de la problématique Covid19e s'est tenue le 15/04.

### **Les Entreprises de Propreté :**

Dernier groupe mis en place, il s'est réuni à trois reprises avec la CDMT et l'USAM, les 2 principales entreprises du secteur (Madianet, Clean Building, Onet toutes trois affiliées à la FEP mais sans qu'il y ai de délégation régionale), la Dieccte et les SSTI.

Ce groupe a co-construit un guide de préconisations (dont la troisième version est en finalisation) ainsi qu'une fiche à destination des intervenants.

*Depuis 20 ans, les partenaires sociaux de Martinique ont fait preuve de leurs capacités à innover pour améliorer la mise en œuvre effective d'un dialogue social au service de leur territoire.*

*Nous remercions une nouvelle fois tous les participants pour leurs contributions actives à la réussite de ces groupes de travail paritaires élargis.*

*Pour votre information, nous avons lancé ce jour une enquête auprès de tous les participants en les invitant à contribuer à la capitalisation de cette expérience individuelle et collective innovante afin d'en améliorer encore la pertinence.*

### **Réflexions sur ces groupes de travail pour des secteurs n'ayant pas travaillés en présentiel pendant le confinement :**

Suite à différentes remontées de terrain le Comité d'Orientation de l'Aract-Itt Martinique a souhaité l'accompagnement de cinq nouveaux secteurs d'activités :

#### **La coiffure et activités similaires (esthétiques) :**

Lors d'une visioconférence organisée le 30 Avril par la Chambre des Métiers et les Organisations Professionnelles de la Coiffure et de l'Esthétique, nous avons confirmé pouvoir organiser un groupe de travail paritaire élargi, notamment pour co-construire une vision partagée des modalités de reprise d'activités à partir des documents de préconisations pouvant déjà existés ou à venir (recommandation par les branches professionnelles, fiches métier de la DGT).

Nous organisons le lancement de ce groupe qui se tiendra le jeudi 7 Mai à 11h00 en audioconférence.

#### **Les Organismes de Formation :**

Suite à des échanges avec la Dieccte et la Présidente Régionale Antilles-Guyane de la Fédération de la Formation Professionnelle, nous avons décidé le lancement d'un groupe de travail paritaire élargi, afin d'aider les Organismes de Formation continue à réussir la période de déconfinement, notamment par l'appropriation du guide national de la profession.

Par communiqué de presse en date du 4 Mai, la Ministre du Travail a confirmé qu'à compter du 11 mai 2020, les centres de formation sont susceptibles d'accueillir à nouveau dans leurs centres des stagiaires en formation continue (salariés, indépendants, demandeurs d'emploi), et que les organismes devront nécessairement respecter le protocole national de déconfinement.

Elle a aussi confirmé qu'un guide ad hoc à destination des organismes de formation, travaillé avec la profession et validé par le ministère du travail, complètera le protocole national, et devrait être publié ce jour, mardi 5 mai.

La première réunion se tiendra le Mercredi 13 Mai 2020 à 14h30, selon des modalités techniques à finaliser.

### **Le transport collectif de personnes (hors réseau Mozaik) :**

Les membres du Comité d'Orientation de l'Aract-Itt ont souhaité l'accompagnement de ce secteur d'activités, stratégique pour la période de déconfinement.

La mise en place de ce groupe de travail se fera dès que possible, et ne concernera pas le réseau Mozaik, l'Aract-Itt Martinique n'ayant pas la disponibilité en temps suffisante au vu du contexte actuel (notamment dénonciation de la Délégation de Service Public).

### **La restauration :**

#### **L'hôtellerie :**

Les membres du Comité d'Orientation de l'Aract-Itt ont souhaité l'accompagnement de ces secteurs d'activités, stratégiques pour la Martinique.

La mise en place de ces groupes de travail se fera dès que possible,

**Eric NOUVEL**

*Directeur Aract-Itt, Délégué Régional Anact*

[e.nouvel@anact.fr](mailto:e.nouvel@anact.fr)

0696 45 64 42

Auteur Eric NOUVEL 05 Mai 2020